

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE-le :

28/03/2024

TRANSMIS le :

28/03/2024

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

OBJET :

Vote des taux d'imposition
2024

L'an deux mille vingt quatre
Le mercredi 27 mars à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle Maurice Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire.**

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GEANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUDRE Sybille, DAUPTAIN Marie-Hélène, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne, LE BEC Fanny.

Messieurs : BAILLY Maxime, BOCQUET Jean-Charles, DRÉVILLE Gérard, MOURET Stéphane, VIRLOGEUX Christophe.

Absent : M. DEBCZAK Jean-Michel

Pouvoirs : Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège
M. BELAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle
M. VANÇON Frédéric donne pouvoir à M. BAILLY Maxime

Secrétaire : Mme Fabienne GRU

Monsieur le Maire après discussion et avis favorable de la commission des finances qui s'est déroulée le 5 mars 2024, propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2024.

Les taux restent identiques à ceux de l'an passé.

Le vote des taux est donc proposé ainsi au vote du conseil municipal :

	N-1	2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	13,43	13,43
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,69	37,69
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	120,56	120,56

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1/ Décide à la majorité et 1 abstention (M. Virlogeux Christophe) de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2024 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,43%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,69%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 120,56%

2/ Délibération transmise à M. le sous-préfet de Sarcelles et au SGC de Garges.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Frédéric MOIZARD

